

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 6 décembre 2018



L'an deux mil dix-huit, le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : huit

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Catherine TRANOUEZ, Mme Pauline GRESSENT, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE.

Étaient absents excusés : Mme Danielle MISSIR, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mr Yves LETELLIER et Mr David SAVOYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Christophe DESAULTY a été élu secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du jeudi 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

• ADHÉSION SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Vu l'article L.5211-18 du code des collectivités territoriales,

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015,

Il est nécessaire de prévoir l'adhésion directe des communes qui étaient autrefois membres du SMBVAS par l'intermédiaire du SIRAS. Ces communes sont les suivantes : Barentin, Limésy, Pavilly, Sainte-Austreberthe et Villers-Ecalles.

Par sa délibération en date du 27 septembre 2018, le comité syndical a accepté l'extension du périmètre d'action du SMBVAS à ces communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère directement au SMBVAS pour la compétence des items 4, 11 et 12 du L211-7 du code de l'environnement.

• REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Suite à l'adhésion directe au SMBVAS, le Conseil nomme les deux délégués qui représenteront la commune auprès de ce syndicat :

- délégué titulaire : Mr David SAVOYE
- déléguée suppléante : Mme Catherine TRANOUEZ.

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : RAPPORTS ANNUELS

Mr le Maire présente au Conseil les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2017, ainsi que la note établie par l'Agence de l'Eau..

Ces rapports sont consultables dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes et sur le site : www.cauxaustreberthe.fr.

• INFORMATION GENDARMERIE

Mr le Maire informe le conseil que les deux adjoints et lui-même ont été conviés à une rencontre avec la Gendarmerie qui confirme son souhait de se rapprocher de la population à travers les élus locaux.

Des représentants par secteur seront désignés et liés à la Gendarmerie par conventions.

• DÉCORATION ET ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE

A l'unanimité, il est décidé qu'un sapin sera installé dans le jardin public.

Le repas de Noël pour les enfants de l'école « Les Genêts » aura lieu le vendredi 21 décembre.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- FIBRE : son déploiement continue. Mr Desaulty souhaite que la commune soit informée du débit qui sera proposé et des dispositions légales quant à l'endroit de raccordement (limite propriété, maison ou poteau). Mr le Maire précise que c'est le Syndicat Départemental Numérique qui a la compétence pour ces travaux.

- SACS POUBELLES POUR LE RECYCLAGE : la distribution pour 2019 aura lieu en Mairie les jeudis 27 décembre et 3 janvier de 8h30 à 11 heures et les vendredis 28 décembre et 4 janvier de 16h à 19h.

- SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES : le Conseil décide à l'unanimité d'accorder au Comité des Fêtes de Sainte-Austreberthe une subvention pour 2018 d'un montant de 200 euros sous réserve de présentation d'un projet de manifestations à venir.

- COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LE REGISTRE UNIQUE ÉLECTORAL :

A l'unanimité, le Conseil nomme les délégués suivants :

↳ Pour la Préfecture :

- Conseiller Municipal, délégué titulaire : Mr Jean BALLUE
- Conseillère Municipale, déléguée suppléante : Mme Pauline GRESSENT
- Déléguée titulaire de l'Administration : Mme Martine LETELLIER
- Déléguée suppléante de l'Administration : Mme Antoinette PÉCOT

↳ Pour le Tribunal de Grande Instance

- Déléguée titulaire : Mme Martine GOUPIL
- Déléguée suppléante : Mme Sophie LECLERC

- PPRI (Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations)

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a fait les remarques suivantes à la DDTM concernant le projet de PPRI :

↳ Le terrain situé 50 route des Lilas ne devrait pas être classé en « zone rouge »

↳ L'habitation sise 236 rue Joseph Roy ne devrait pas être en « aléa fort ».

- Convention de participation au déneigement par un agriculteur : à l'unanimité, le Conseil autorise Mr le Maire à signer la dite convention.

- la réception des vœux du Maire aura lieu le vendredi 28 décembre à 19 heures à la salle Marcel Bertaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 30.